



Autocall Annuel iSTOXX 70

Juillet 2018

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Titre de créance complexe émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2/Fitch : A/Standard & Poor's : A au 7 juin 2018⁽¹⁾). Il est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant

Autocall Annuel iSTOXX 70 Juillet 2018 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée maximale d'investissement : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques d'Autocall Annuel iSTOXX 70 Juillet 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'entreprise d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'elle ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur de la formule d'autre part, ainsi que le Garant sont des entités juridiques distinctes.
- **Période de commercialisation :** Du 2 juillet 2018 au 13 juillet 2018. La commercialisation du titre de créance pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de période de commercialisation.
- **Code ISIN :** FR0013342722

**Communication à caractère publicitaire destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF.
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Autocall Annuel iSTOXX 70

Juillet 2018

EN QUELQUES MOTS

Autocall Annuel iSTOXX 70 Juillet 2018 est un titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

- Une exposition à la performance du marché actions de la zone euro via l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5% («L'Indice»). Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 %.
- De l'année 1 à l'année 9, si, à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture à son niveau d'origine⁽²⁾ ou en hausse, un remboursement automatique anticipé du capital est effectué avec le versement d'un gain de 9 % par année écoulée⁽³⁾ (gain potentiel plafonné à la hausse).
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Si, à la date de constatation finale, l'Indice clôture à son niveau d'origine⁽²⁾ ou en hausse, un remboursement du capital initial est effectué, majoré d'un gain de 90 %, soit 9 % par année complète écoulée⁽³⁾.
 - Si, à la date de constatation finale, le niveau de l'Indice est strictement inférieur et supérieur ou égal à 70 % de son niveau d'origine⁽²⁾ à la date de constatation finale, un remboursement du capital initial est effectué.
 - Si, à la date de constatation finale, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son niveau d'origine⁽²⁾, il existe un risque de perte partielle ou totale du capital initial. Par exemple, si l'Indice a baissé de 45 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 55 %. Afin de bénéficier d'un remboursement de l'intégralité du capital en cas de baisse de l'Indice supérieure à 70 % de son niveau d'origine, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du titre Autocall Annuel iSTOXX 70 Juillet 2018, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de comptes-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en comptes-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 13 juillet 2018 jusqu'à la Date d'Échéance (le 20 juillet 2028) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 13 juillet 2018 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance Autocall Annuel iSTOXX 70 Juillet 2018 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Autocall Annuel iSTOXX 70 Juillet 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ 15/07/2019 ; 13/07/2020 ; 13/07/2021 ; 13/07/2022 ; 13/07/2023 ; 15/07/2024 ; 14/07/2025 ; 13/07/2026 ; 13/07/2027.

⁽²⁾ Cours de clôture de l'Indice le 13 juillet 2018.

⁽³⁾ Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- De l'année 1 à 9, si à une date de constatation annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son niveau d'origine, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et récupère l'intégralité de son capital initial.
- De l'année 1 à 9, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un gain de 9 % par année écoulée⁽¹⁾.
- À l'échéance des 10 ans, si **Autocall Annuel iSTOXX 70 Juillet 2018** n'a pas été rappelé par anticipation et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son niveau d'origine, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial et bénéficie d'un **gain final de 90 %**, soit 9 % par année écoulée⁽¹⁾.
- À l'échéance des 10 ans, si **Autocall Annuel iSTOXX 70 Juillet 2018** n'a pas été rappelé par anticipation et si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son niveau d'origine mais supérieur ou égal à 70 % de son niveau d'origine, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son capital initial**.

INCONVÉNIENTS

- **Autocall Annuel iSTOXX 70 Juillet 2018** présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la date de constatation finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 70 % de son niveau d'origine). Le rendement d'**Autocall Annuel iSTOXX 70 Juillet 2018** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 70 % et 100 % de son niveau d'origine.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 an à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 9 % par année écoulée**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut de l'Émetteur** (qui induit un risque de non remboursement), à une **dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit), et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'Indice est équi pondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus.

Ces risques sont notamment :

- ❖ **Risque lié au sous-jacent** : le montant remboursé dépend de la performance de l'Indice et donc de l'évolution du marché actions de la zone euro.
- ❖ **Risque de perte en capital** : toute sortie du produit avant l'échéance ou avant une date de remboursement anticipé, selon le cas, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application des modalités de remboursement décrites ici. Dans une telle hypothèse, l'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori pouvant aller jusqu'à la totalité du capital investi.
- ❖ **Risques de marché** : le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'Indice se situe à proximité des seuils de 70 % et 100 % de son niveau d'origine.
- ❖ **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date de l'impression de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- ❖ **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

⁽¹⁾ Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Le niveau d'origine de l'Indice est déterminé par son cours de clôture le 13 juillet 2018.

MÉCANISME ANNUEL DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

De l'année 1 à 9⁽¹⁾, on observe annuellement le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau d'origine.

- Dans le cas où l'Indice clôture à **son niveau d'origine ou en hausse**, le titre prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé correspondante⁽²⁾ :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL⁽³⁾
+
UN GAIN DE 9 % PAR ANNÉE COMPLÈTE ÉCOULÉE
(SOIT UN TRA BRUT⁽⁴⁾ MAXIMUM DE 8,77 %)
(SOIT UN TRA NET⁽⁵⁾ MAXIMUM DE 7,77 %)

- Dans le cas où l'Indice clôture en dessous de son niveau d'origine, alors le titre de créance continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

- Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation (par application du mécanisme présenté ci-dessus), on observe une dernière fois, à la date de constatation finale (le 13 juillet 2028), le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau d'origine :

CAS FAVORABLE

- Si à cette date, l'Indice clôture à **son niveau d'origine ou en hausse**, l'investisseur récupère⁽³⁾, à la date d'échéance, le 20 juillet 2028 :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL⁽³⁾
+
UN GAIN FINAL DE 90 % (SOIT 9 % PAR ANNÉE COMPLÈTE ÉCOULÉE)
(SOIT UN TRA BRUT⁽⁴⁾ DE 6,61 %)
(SOIT UN TRA NET⁽⁵⁾ DE 5,51 %)

CAS MÉDIAN

- Si à cette date, l'Indice clôture **entre 70 % (inclus) et 100 % (exclu) de son niveau d'origine**, l'investisseur récupère⁽³⁾, à la date d'échéance, le 20 juillet 2028:

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL⁽³⁾
(SOIT UN TRA BRUT⁽⁴⁾ DE 0 %)
(SOIT UN TRA NET⁽⁵⁾ DE -1,00 %)

CAS DÉFAVORABLE

- Si à cette date, l'Indice clôture **en dessous de 70 % de son niveau d'origine**, l'investisseur récupère⁽³⁾, à la date d'échéance, le 20 juillet 2028 :

**LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE
DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR
DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DU NIVEAU DE L'INDICE. CETTE PERTE EN
CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.**
(SOIT UN TRA BRUT⁽⁴⁾ INFÉRIEUR À -3,49 %)
(SOIT UN TRA NET⁽⁵⁾ INFÉRIEUR À -4,49 %)

⁽¹⁾ Le détail des dates figure en page 7 de la présente brochure.

⁽²⁾ Le remboursement automatique anticipé ne relève pas de votre choix. Il est soumis à l'évolution de l'Indice aux dates de constatation quotidiennes et est donc réalisé automatiquement sans intervention de votre part.

⁽³⁾ Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de rendement annuel brut (hors commission ou frais liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽⁵⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de rendement annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

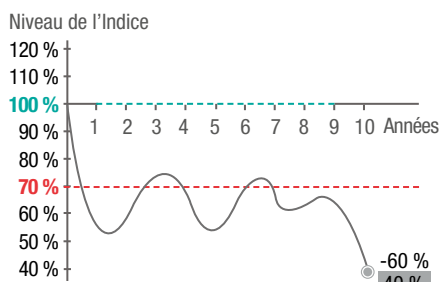
ILLUSTRATIONS

En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Ces graphiques ont été réalisés à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du titre de créance. Les données chiffrées de ces graphiques n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du titre de créance. Elles ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- Performance de l'Indice
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement
- Gain

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : NIVEAU FINAL DE L'INDICE EN-DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE



À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.

À la date de constatation finale (le 13 juillet 2028), l'Indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine. Cette baisse se situe en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance, en conséquence, **le titre de créance est remboursé à l'échéance avec une perte en capital.**

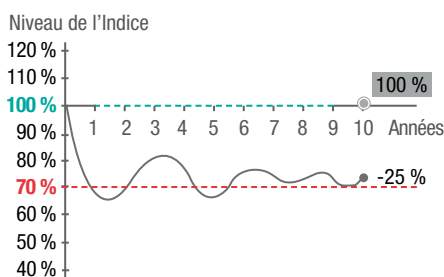
Montant remboursé à l'échéance : 40 % du capital initial.

Le TRA brut⁽²⁾ est de -8,73 % (identique à celui de l'Indice).

Le TRA net⁽³⁾ est de -9,73 % (identique à celui de l'Indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôture en dessous de son niveau d'origine à toutes les dates de constatation, et clôture à la date de constatation finale en baisse de 100 % par rapport à son niveau d'origine, la perte en capital est totale, et la somme restituée à l'échéance est nulle.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : NIVEAU FINAL DE L'INDICE AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE



À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.

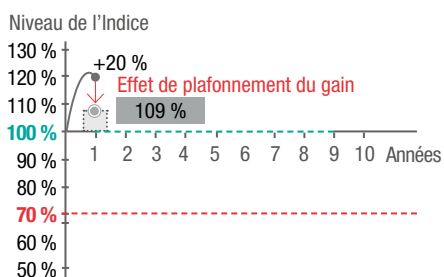
À la date de constatation finale (le 13 juillet 2028), l'Indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau d'origine. Cette baisse se situe au-dessus du seuil de remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance, **le titre de créance est intégralement remboursé à l'échéance.**

Montant remboursé à l'échéance : 100 % du capital initial.

Le TRA brut⁽²⁾ est de 0 % (contre -2,83 % pour l'Indice).

Le TRA net⁽³⁾ est de -1 % (contre -3,83 % pour l'Indice).

SCÉNARIO FAVORABLE : MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DU GAIN (HAUSSE DE L'INDICE AU COURS DE LA 1^{RE} ANNÉE)



À la 1^{re} date de constatation annuelle (le 15 juillet 2019), l'Indice clôture en nette hausse par rapport à son niveau d'origine (+ 20 %). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc activé. En conséquence, **le titre de créance est intégralement remboursé avec un gain de 9 %.** Ce remboursement anticipé entraîne la dissolution du titre de créance.

Dans ce scénario, le titre de créance n'offre à l'investisseur que la hausse partielle de l'Indice (plafonnement du gain).

Montant remboursé : 109 % du capital initial.

Le TRA brut⁽²⁾ est de 8,77 %, inférieur à celui de l'Indice, égal à 19,47 %, du fait du plafonnement du gain.

Le TRA net⁽³⁾ est de 7,77 %, inférieur à celui de l'Indice, égal à 18,47 %, du fait du plafonnement du gain.

Information importante : la valorisation de **Autocall Annuel iSTOXX 70 Juillet 2018** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux dates de constatation finale, si le niveau de l'Indice est proche du seuil d'activation du mécanisme de remboursement, et à la date de constatation finale, s'il est proche de 70 % ou 100 % de son niveau d'origine. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Voir le détail des dates en page 7.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5%) est un indice de la gamme STOXX lancé le 29 avril 2016, qui est composé des 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'indice Euro STOXX (Ticker : SXXE), indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an. à titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période 2008-2018 s'élève à 3,98 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est accessible entre autres sur le site de STOXX (www.stoxx.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ISX70D5 Index; code ISIN : CH0321427582)

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO ISTOXX® 70 EWD5 (BASE 1000)

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 a été lancé le 29 avril 2016 à un niveau de 1 008,47 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Performances historiques comparatives entre les indices Euro iSTOXX® 70 EWD5 et Euro STOXX 50®



Performances comparatives :	1 an	5 ans	10 ans
Indice Euro iSTOXX® 70 EWD5	-1,35 %	29,76 %	0,54 %
Indice Euro STOXX 50®	-2,18 %	28,35 %	-1,18 %

Sources : Bloomberg, au 18 juin 2018

VALEURS PRÉSENTES DANS L'EURO ISTOXX® 70 EWD5

• ADIDAS	• DEUTSCHE POST	• L'OREAL
• AHOLD DELHAIZE	• DEUTSCHE TELEKOM	• PERNOD-RICARD
• AIR LIQUIDE	• E.ON	• PHILIPS
• AIRBUS	• ENEL	• RELX
• AKZO NOBEL	• ENGIE	• REPSOL
• ALLIANZ	• ENI	• SAFRAN
• AMADEUS IT GROUP	• ESSILOR INTERNATIONAL	• SAINT GOBAIN
• ANHEUSER-BUSCH INBEV	• FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES	• SAMPO
• ARCELORMITTAL	• FRESENIUS	• SANOFI
• ASML HOLDING	• FRESENIUS MEDICAL CARE	• SAP
• ASSICURAZIONI GENERALI	• HEINEKEN	• SCHNEIDER ELECTRIC
• AXA	• HENKEL PREF	• SIEMENS
• BASF	• IBERDROLA	• SOCIETE GENERALE
• BAYER	• INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	• TELEFONICA
• BMW	• INFINEON TECHNOLOGIES	• TOTAL
• BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	• ING	• UNIBAIL-RODAMCO
• BCO SANTANDER	• INTESA SANPAOLO	• UNICREDIT
• BNP PARIBAS	• KERING	• UNILEVER NV
• CAPGEMINI	• LINDE TENDERED	• VINCI
• CONTINENTAL	• LVMH MOET HENNESSEY	• VIVENDI
• CRH	• MICHELIN	• VOLKSWAGEN PREF
• DAIMLER	• MUENCHENER RUECK	• VONOVIA
• DANONE	• NOKIA	
• DEUTSCHE BOERSE	• ORANGE	

Source : STOXX, dernier rebalancement au 18 juin 2018

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital)
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2/Fitch : A/S&P : A). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013342722
Valeur Nominale	1 000 €
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Période de Commercialisation	Du 2 juillet 2018 au 13 juillet 2018, sauf clôture anticipée
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Date d'Émission	2 juillet 2018
Date de Constatation Initiale	13 juillet 2018
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres
Commissions de distribution	L'Émetteur versera aux distributeurs une commission maximale de 1,50 % TTC du nominal des titres effectivement placés. Le paiement de commissions sera réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Sous-jacent	Indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5% (code Bloomberg : ISX70D5 Index)
Niveau d'origine de l'Indice	Cours de clôture de l'Indice le 13 juillet 2018.
Date de Constatation Annuelle	15 juillet 2019 ; 13 juillet 2020 ; 13 juillet 2021 ; 13 juillet 2022 ; 13 juillet 2023 ; 15 juillet 2024 ; 14 juillet 2025 ; 13 juillet 2026 ; 13 juillet 2027
Date de Remboursement Automatique Anticipé	22 juillet 2019 ; 20 juillet 2020 ; 20 juillet 2021 ; 20 juillet 2022 ; 20 juillet 2023 ; 22 juillet 2024 ; 21 juillet 2025 ; 20 juillet 2026 ; 20 juillet 2027
Date de Constatation Finale	13 juillet 2028
Date d'Échéance	20 juillet 2028, en l'absence de remboursement anticipé
Marché Secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de négociation Euronext, le Jour de négociation Euronext Prévu suivant. Un jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Cotation	Bourse de Luxembourg

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Autocall Annuel iSTOXX 70 Juillet 2018 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Autocall Annuel iSTOXX 70 Juillet 2018 est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 28 juin 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equityderivatives.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT STOXX LTD.

L'Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

